

Formation Maitriser la facturation électronique avec Chorus Pro

Marchés publics Comptabilité / Gestion / Finance

Référence de la formation : J005

Villes: Strasbourg, Colmar, Mulhouse

N'attendez pas l'obligation réglementaire du 1er septembre 2026 pour prendre en main Chorus Pro!

Grandes entreprise, ETI, PME, Micro-entreprises : l'obligation de recevoir des factures électroniques s'appliquera pour l'ensemble des entreprises dès le 1^{er} septembre 2026 et progressivement à toutes pour l'émission des factures.





En présentiel ou à distance Accessible

Durée : **3 heures** Tarif Inter : **390 € net**

Tarif intra sur demande

Mise à jour le 5 septembre 2025

Transformez votre gestion de facturation avec notre Formation « Maitriser la facturation électronique avec Chorus Pro »

Dans un monde où l'efficacité et la rapidité sont essentielles, la facturation électronique devient une nécessité incontournable pour les entreprises à partir du 1er septembre 2026.

Notre formation « Maitriser la facturation électronique avec Chorus Pro » vous offre toutes les clés pour maîtriser cet outil indispensable, en vous focalisant sur l'utilisation de la plateforme Chorus Pro.



Objectifs de la formation

- Créer son compte et paramétrer sa structure dans Chorus Pro
- Adapter sas factures pour les rendre compatibles avec Chorus Pro
- Déposer et suivre ses factures dans Chorus Pro

A qui s'adresse la formation ?

- Obligation d'émettre des factures électroniques se fera :
 - o le 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI);
 - le 1er septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises.

L'obligation de recevoir des factures électroniques s'appliquera pour l'ensemble des entreprises dès le 1^{er} septembre 2026.

Public

 Toute entreprise (titulaire, co-traitant, sous-traitant, MOE, MOA) ayant l'obligation d'utiliser Chorus Pro pour déposer ou recevoir les factures

Pré-requis

Aucun

Les points forts de la formation ?

- Formation animée par un expert des marchés publics
- Travail direct sur son propre compte Chorus Pro
- Outils opérationnels utilisables en entreprise





• En partenariat avec



Programme de la formation

1. La facturation électronique

- Contexte général
- Qu'est-ce que CHORUS PRO?
- Qui est concerné ?

2. Les différents modes d'accès à Chorus Pro

- Mode « Portail»
- Mode « API» ou Mode « EDI »

3. Créer et gérer sa « structure »

- Créer un compte Utilisateur
- Gérer son compte Utilisateur
- Créer une fiche Structure (privée)
- Gérer une ou plusieurs structures
- Activités du Gestionnaire

4. Les structure publiques

- Les identifier grâce à leur SIRET Chorus Pro (utilisation de l'annuaire électronique)
- Leur obligation de définir le cas échéant le 'service' et le 'numéro d'engagement'

5. Déposer et suivre ses factures

- Déposer une facture au format PDF
- Suivre le traitement de ses factures

6. Les factures de travaux (le cas échéant)

- Le cheminement spécifique des factures de travaux (acomptes mensuels, décompte définitif)
- Déposer une facture de travaux (entreprise principale, cotraitant, sous-traitant)
- Rôle de la maîtrise d'œuvre (MOE)

Modalités de la formation

Modalités pédagogiques

Supports informatiques / mises en pratique aidées

Organisation

En face à face pédagogique Formation à distance ou en présentiel

Évaluation des connaissances

Mise en situation et/ou Questionnaire

Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis



Attestation de suivi de formation

Chiffres clés

93 %

de recommandation en 2024

90.5 %

de satisfaction en 2024

7266

nombre de stagiaires en 2024